

## ANNEXE 4

Aubas, 1<sup>er</sup> mars 1793

### *INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU CHÂTEAU DE SAUVEBOEUF ET POSE DES SCELLES.*

Archives départementales de la Dordogne, Périgueux. Q 768, original en papier, liasse non reliée.

#### **TRANSCRIPTION :**

Ce jourd'huy, premier mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, nous, Pierre Bernard Merilhou Charveix, maire de la ville de Montignac, et Jean Grangier, avoué au tribunal du district de Montignac, commissaires nommés par les citoyens administrateurs du Directoire dudit district de Montignac, par leur délibération en date de ce jourd'huy aux fais d'apposer les scellés, et faire les inventaires des meubles et effets, fruits et revenus de Ferrière Sauveboeuf, nous sommes transporté[s] dans la maison dudit Sauveboeuf située en la paroisse d'Aubas, assistés des citoyens Jean Chaboisseuil, procureur de la dite commune d'Aubas, et de François Bayle, officier municipal de la même commune, où étant arrivés, nous avons procédé à l'apposition des scellés sur les meubles et effets dudit Ferrière Sauveboeuf de la manière qui suit, scavoir :

En premier lieu, nous sommes entrés dans une **chambre à main gauche de la porte d'entrée, ladite chambre appelée le salon**, où nous avons apperçu une commode à quatre tiroirs dont deux tout du long et les plus hauts divisés en deux sur les serrures de laquelle nous avons posé les scellés. Plus, nous avons trouvé dans la dite chambre, une armoire à deux portes, sur la serrure duquel nous avons également apposé les scellés.

Ensuite, sommes passé **dans la sal[le]** où nous n'avons trouvé aucun meuble.

De là, nous avons passé dans **une chambre appelée la chambre de Guinot**, dans laquelle nous avons trouvé deux tas de bled, où avons apposé les scellés sur la serrure de la porte d'icelle.

Ensuite, nous sommes monté[s] dans **les appartements d'en haut** et avons apposé les scellés sur la porte d'entrée de **la chambre appelée le magasin**.

De là, nous sommes montés dans **les greniers** et avons posé les scellés sur la porte d'entrée de celui à main gauche.

Ensuite, sommes descendus à **la cave**, et avons apposé les scellés sur la serrure de la porte d'entrée et n'ayant plus aucun endroit où il est nécessaire de poser les scellés, avons clos le présent procès-verbal que nous avons signé avec le citoyen Pierre de la Connu et non le dit Bayle, officier municipal pour ne l'avoir ainsi qu'il l'a déclaré et le citoyen Nicolas, que nous avons pris pour secrétaire.

[Signé :] Chabacheul

Merilhou

Grangier

Nicolas